

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR
ARRONDISSEMENT DE TOULON



Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers

SÉANCE DU 30 MARS 2023

Objet de la délibération : Affectation du résultat de fonctionnement de
l'exercice 2022

Délibération prise conformément à l'ordre du jour expédié le 23 mars 2023

Transmise au Contrôle de légalité le 3 Avril 2023

Affichée le 4 Avril 2023

Nombre de Conseillers Syndicaux : 90

En exercice : 90

Présents : 10

Pouvoirs : 0

Excusés : 27

Votants : 10

2^{ème} convocation : pas de condition de quorum

L'an deux mille vingt-trois, le 30 mars à 10H, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers, régulièrement convoqué, a été assemblé au nombre prescrit par la loi, à au sein de la Salle Quiétude à SOLLIÈS PONT, sous la présidence de Monsieur Christian TOULOUSE, Président.

Délégués Titulaires Présents	
BORMES	PIERRE Véronique
LA VALETTE	BAGNOL Luc
PIERREFEU	DEGOUEY Françoise
PUGET VILLE	ROUX Jean-Pierre
SAINT MANDRIER	TOULOUSE Christian – DEMIERRE Colette
SIX FOURS	PASTOR Jean-Philippe – ROSTAGNO Agnès
SOLLIÈS PONT	RAVINAL Danièle

Délégués Suppléants avec voix délibérative	
PIERREFEU	MATTEI Sylvie

Délégués Suppléants sans voix délibérative	

Pouvoirs	

Absences excusées	
BESSE SUR ISSOLE	BURDY Jeannine
CAVALAIRE	MORTIER Carold
COGOLIN	CERTIER Danielle
EVENOS	CHEF D'HÔTEL Evelyne
FIGANIERES	TACAILLE Guy – ESCAILLAS Eric
GASSIN	MARCELLINO Anne-Marie - SIMONI Chantal DIGNAC Elisabeth
LA FARLÈDE	HENRY Pierre – GAMBA Mireille
LA LONDE	SCHATZKINE Nicole – MAZZONI Sylvie
LE LAVANDOU	GERBE Nicole
LE REVEST	VIZIALE Jean-Marc
MONTFERRAT	MAGNIEN BONIN Dominique
OLLIOULES	GARRONE Florence – RIGHI Dominique
SAINT MANDRIER	MARIN Michel
SAINT TROPEZ	OLLER MOULET Valérie – MILLIER Hélène
SANARY	THIBAUX Eliane
SOLLIÈS PONT	COIQUAULT Jean-Pierre
SOLLIÈS TOUCAS	PANIGOT Audrey
TOURVES	BOYER Kévin
VIDAUBAN	BRESSAN Michèle – TROTET Elie

Rapporteur : Mme RAVINAL Danièle, 1^{ère} Vice-Présidente

Le Comité Syndical, réuni sous la présidence de M. Christian TOULOUSE,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2022,

Considérant que ledit compte est exact et conforme au Compte de Gestion du Receveur,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire

- Excédent de fonctionnement antérieur reporté	168 954,64 €
- Excédent d'investissement antérieur reporté	43 391,97 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2022

- Solde d'exécution de l'exercice	12 721,92 €
- Solde d'exécution cumulé	56 113,89 €

Restes à réaliser au 31/12/2022

- Dépenses d'investissement	0 €
- Recettes d'investissement	-
Solde	0 €

Excédent de financement de la section d'investissement au 31/12/2022

- Rappel du solde d'exécution cumulé	56 113,89 €
- Rappel du solde des restes à réaliser	0 €
Excédent de financement total	56 113,89 €

Résultat de fonctionnement à affecter

- Résultat de l'exercice	- 18 714,13 €
- Résultat antérieur	168 954,64 €
Total à affecter	150 240,51 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT AU BUDGET 2023	
A) EXCÉDENT - Exécution du virement à la section d'investissement (C 1068) - Sur-affectation complémentaire volontaire Solde disponible : - Affectation à l'excédent reporté (C.002 Recettes)	_____ _____ 150 240,51 €
B) DÉFICIT - Déficit à reporter (C.002 Dépenses)	<div style="border: 1px solid black; padding: 2px; font-size: small;"> Accusé de réception en préfecture 083-258301126-20230330-AG30032023-BF Date de réception préfecture : 03/04/2023 </div> _____

LE COMITÉ SYNDICAL APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Où l'exposé du rapporteur,

Décide d'approuver la reprise du résultat comme énoncé ci-dessus :

Pour	10
Contre	-
Abstention	-

Fait ainsi et délibéré le 30 Mars 2022 à SOLLIÈS PONT.

Pour extrait conforme
Le Président du SIVAAD
Christian TOULOUSE

